

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 11 juin 2015

L'an deux mille quinze, le onze juin, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERLAND Gérard, BICHET Jean-Yves, BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESPLANS Martine, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, GAUTHERON Régis, GORDAT Gérard, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, TERRIER Edith

Excusés : BARBIER Roger, BERTHIER Françoise, BERTHIER Pierre donnant pouvoir à GORDAT Gérard, BLANCHARD Jean-Charles donnant pouvoir à BRUN Éric, DESBROSSES Angela donnant pouvoir à BAUJON Marie-Thérèse ; DESCOURS Céline donnant pouvoir à SEURRE Fabienne ; DUCERF Pierre donnant pouvoir à BERTHIER Françoise ; FORET François représenté par GAUTHERON Régis ; FORGEAT Armand ; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, METROP Sonia donnant pouvoir à BERTHIER Pierre, PICHARD Fabienne, SOUFFLOT Hervé.

Madame DESPLANS Martine est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le président sollicite le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour de cette séance : Modification du régime indemnitaire du personnel suite avancement de grade et rédaction d'un cahier d'acteur pour projet Center Parcs.

De même, le CRAC étant présenté par Monsieur BURTIN, directeur de la SEMA, cet ordre du jour sera présenté en premier.

❖ **ZAC « Pôle d'activités du Charolais » : Approbation du compte rendu d'activité du concédant** **Intervention de Monsieur BURTIN, Directeur de la SEMA**

Monsieur BURTIN Gérard, directeur de la SEMA Mâconnais – Val de Saône – Bourgogne du Sud présente le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C) au 31/12/2014 relatif à la ZAC « Pôle d'activités du Charolais » élaboré par ses soins dans le cadre de ses missions prévues par la convention de concession d'aménagement. Ce document, qui reprend notamment l'état d'avancement de l'opération, le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnelle, doit être soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Mr BURTIN rappelle que la convention de concession prend fin le 16 juin 2020. Cependant, si l'opération n'est pas terminée, la convention pourra être prorogée, sous réserve de l'avis favorable du conseil communautaire.

Mr BURTIN détaille les points suivants :

- **Foncier** : L'Etat est disposé à rétrocéder les parcelles situées le long de la RCEA.
- **Viabilité** : La plupart des travaux de viabilité ont été effectués. Il reste à réaliser la couche de roulement (enrobé) sur la voie principale.
- **Commercialisation** : Au 31/12/2014 : Bois Durables de Bourgogne (la reconstruction de leur usine suite à incendie est achevée), Sivignon, Sibon, Terrier, Avia (pour son parking Poids Lourds) et Cortier.
En cours de finalisation : 9000 m² à la SAS Thivent – 5000 m² à la Clinique Vétérinaire de Charolles
D'autres demandes sont bien avancées, notamment avec deux transporteurs. Elles pourraient aboutir d'ici la fin d'année 2015 : 1 projet de 10 000 m² et 1 autre de 1.5 ha.
Les démarches auprès de groupes hôtelier n'ont pas abouti pour l'instant.
Il reste à commercialiser environ 15ha à 17 € HT/m².
- **Situation financière** : Le bilan fait apparaître un solde de trésorerie négatif de 600 000 euros, mais les ventes attendues en 2015 permettront d'améliorer cette situation financière. Aucun emprunt n'est prévu cette année (rappel 5 emprunts contractés).
- **Subvention d'équilibre** : Pour 2015, et comme chaque année, une subvention d'équilibre de 70 000 € a été inscrite au BP.

Suite à la demande de Madame Terrier, Monsieur BURTIN précise que, dans le cadre de la convention de concession d'aménagement, la SEMA a une mission de commercialisation « passive » et non une mission de développeur.

Monsieur GORDAT indique qu'une telle mission représente un coût important pour une collectivité. C'est pourquoi, la question a été abordée au niveau du Pays Charolais Brionnais. On pourrait envisager la mutualiser d'un recrutement avec une Communauté de Communes voisine.

Monsieur GORDAT émet l'idée de tenir un stand à la Foire de Charolles pour promouvoir ce parc d'activités. Ce stand pourrait être tenu conjointement avec la ville de Charolles.

Il informe aussi qu'un hôtelier du Charolais-Brionnais a un projet pour l'exploitation de 50 chambres. Cependant, il doit trouver un constructeur, pour mener à bien son projet.

Monsieur BONNOT demande la possibilité que la présentation du CRAC ne soit pas faite par Monsieur BURTIN, concessionnaire. Monsieur GORDAT précise qu'un « point d'étape » sera effectué par la commission économique et, plus particulièrement, par Monsieur BOUILLON, qui a fait une analyse profonde de ce dossier.

Les échanges sur ce dossier terminés, Monsieur PALLOT soumet au vote le CRAC. Ce dernier est approuvé.

❖ **Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 09 avril 2015**

Le compte-rendu du 9 avril 2015 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

Monsieur PIRET demande que la phrase « Monsieur PALLOT rappelle qu'il s'agit d'un budget prévisionnel ... » (page 5/11) soit supprimée. Avis favorable.

❖ **Décisions prises par Mr le Président dans le cadre de ses délégations d'attributions.**

	Objets	Fournisseurs	Montant HT
2015-010	Prestation de services – Etablissement des devis et marquage contradictoire des travaux de voirie - Programme 2015	ADAGE <i>Paray le monial</i>	12 200.00 €
2015-011	Bardage de l'auvent des DEEE – Déchetterie de St Bonnet de Joux	BERNIGAL <i>St Bonnet de Joux</i>	2 350.00 €
2015-012	Réalisation de supports de communication Papier à entête et enveloppes	TURBOPRINT <i>Beaubery</i>	965.00 €
2015-013	Réalisation de supports de communication Panneaux PVC, Adhésifs, Produits nettoyant	ESPRIT COM <i>Paray le Monial</i>	5 602.00 €
2015-014	Réalisation de supports de communication Banderolles, roll-up, enseigne, modification panneaux déchetterie, pose dépose totem	ADB PUBLICITE <i>Macon</i>	1 505.00 €

❖ **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Monsieur PIRET, vice-président chargé des finances, propose d'opter pour une répartition dérogatoire libre, et de reverser intégralement à la CCC le FPIC d'un montant de 307 383 €.

Cette répartition nécessite des délibérations concordantes adoptées à la majorité des deux tiers des membres du conseil communautaire et à la majorité simple des conseils municipaux avant le 30 juin 2015.

Suite à la demande de Madame SEURRE, les trois modes de répartitions possibles sont exposés :

- 1 – Conserver la répartition dite « de droit commun »
- 2 – Opter une répartition « à la majorité des 2/3 »
- 3 – Opter pour une répartition « dérogatoire libre ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 6 abstentions et 37 pour, opte pour la répartition « dérogatoire libre » : reversement intégral du FPIC à la Communauté de Communes du Charolais :

	Prélèvement		Reversement		Solde FPIC	
	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif	Montant de droit commun	Montant définitif
Part EPCI	0	0	100 607	307 383	100 607	307 383
Part commune membre	0	0	206 776	0	206 776	0
TOTAL	0	0	307 383	307 383	307 383	307 383

❖ Marchés publics d'assurances : Attribution et autorisation de signature

Sur proposition de la commission d'appels d'offres, le conseil communautaire décide d'attribuer les marchés publics d'assurances aux sociétés d'assurances suivantes :

LOT	OFFRES RETENUES	MONTANT ANNUEL T.T.C. (selon les bases déclarées)
Lot n° 1 : Assurance « incendie-divers dommages aux biens »	SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex	3 250,69 €
Lot n° 2 : Assurance « responsabilité civile générale »	SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex	1 337,60 €
Lot n° 3 : Assurance « flotte automobile »	BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE / LA PARISIENNE BP 40002 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX	1 776,08 €
Lot n° 4 : Assurance « risques statutaires »	CNP ASSURANCES / SOFCAP Route de Creton 18110 VASSELAY	21 980,63 €
Lot n° 5 : Assurance « protection juridique générale »	SARRE & MOSELLE / PROTEXIA France 17 avenue Poincaré BP 80045 57401 SARREBOURG	697,64 €
Lot n° 6 : Assurance « protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus »	SARRE & MOSELLE / PROTEXIA France 17 avenue Poincaré BP 80045 57401 SARREBOURG	250,00 €
Lot n° 7 : Assurance « responsabilité civile pollution »	SAGA SAS / XL INSURANCE COMPANY 1285 rue André Ampère PA Aix les Milles CS 70535 13593 AIX EN PROVENCE CEDEX 3	3 880,40 €
	TOTAL ANNUEL	33 173,04 €

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés publics d'assurances, aux conditions financières évoquées, ainsi que tout document relatif à ces marchés.

❖ **Modification du tableau des effectifs suite avancement de grade**

Suite à l'avis favorable de la CAP du 12 mai 2015, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la collectivité afin de permettre de prendre en compte les évolutions de carrière des agents, et de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2015.

Il est donc proposé de créer les postes correspondants et de supprimer parallèlement les postes d'origine actuellement pourvus par les agents et devenus vacants :

Nbre d'emplois	GRADE ACTUEL - EMPLOI SUPPRIME -	GRADE D'AVANCEMENT - EMPLOI CREE -	Temps travail hebdomadaire
CATEGORIE C			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 à 35 heures /35^{ème}
CATEGORIE B			
FILIERE CULTURELLE			
1	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 à 35 heures /35^{ème}
FILIERE ADMINISTRATIVE			
2	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 à 35 heures /35^{ème} 1 à 14 heures /35^{ème}

Ces propositions sont acceptées.

❖ **Régime indemnitaire du personnel**

Les avancements de grade présentés précédemment impliquent la modification du régime indemnitaire du personnel. Il est donc décidé de modifier et de compléter le régime indemnitaire du personnel de la filière administrative comme suit :

Indemnité d'exercice de mission (IEM)

Grades ou fonctions	Montant de référence annuel	Coef. multiplicateur maximum
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 478.00	3

Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Grades ou fonctions	Montant de référence annuel	Coef. multiplicateur maximum
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	476.10	8

Suite à la demande de Monsieur BRUN, un organigramme sera remis lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

❖ Archives départementales

Afin de procéder à un classement définitif et réglementaire des archives, de disposer d'un état détaillé des dossiers, et de faire de la place en éliminant tous les documents prévus par les instructions nationales, Monsieur le Président propose de faire appel au service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire. Le coût prévisionnel de cette intervention s'élève à 7 672.46 €.

Le Conseil Général peut apporter une aide financière pour le classement des archives du XXe siècle.

Ces propositions sont acceptées. Monsieur le Président est chargé d'effectuer les démarches administratives relatives à ce dossier.

❖ Attribution de subventions auprès d'associations

Conformément au règlement d'attribution, il est décidé d'attribuer une subvention pour l'année 2015 aux associations suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	<i>Montants attribués</i>
Gas du T'sarollais - <i>spectacle des 80 ans</i>	1 000 €
Les 4 saisons en Charolais - <i>Festival éclaté en Bourgogne du Sud 2015</i>	1 000 €
Les Amis du Passé de Palinges et sa région	1 000 €
Association CASBA de Saint Julien de Civry <i>achat de matériels</i>	800 €
Festival Musique en Charolais Brionnais	1 000 €
Concours hippique de Charolles – « <i>Handisport</i> »	1 000 €
<i>Total</i>	<i>5 800 €</i>

Il est rappelé qu'une enveloppe de 20 000 € a été inscrite au budget 2015.

❖ Délibération pour sollicitation du Feader pour le projet petite enfance

Monsieur le Président rappelle la délibération portant approbation du projet « petite enfance » d'un montant total de 970 607.78 € HT et demande de subventions auprès du CG71, Pays Charolais Brionnais, Réserve parlementaire, MSA, CAF, DETR.

Il expose qu'une subvention FEADER peut également être sollicitée.

En conséquence, le conseil autorise le Président à solliciter cette aide financière.

❖ Convention de partenariat avec le centre de loisirs « La Ruche »

Monsieur COMTE, vice-président chargé de l'enfance jeunesse, rappelle les partenariats existants avec le Centre de loisirs de Colombier en Brionnais et la Communauté de Communes du Clunisois.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec le centre de loisirs « la Ruche » de Génelard. Une participation de 2 € par enfant et par journée de fréquentation sera versée à l'association. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

La commission « enfance jeunesse » réfléchit aux possibilités de développer harmonieusement l'offre « centre de loisirs » sur l'ensemble du territoire.

❖ Participations aux sorties scolaires maternelles et primaires

Monsieur COMTE expose que les statuts prévoient une « Participation au transport des élèves maternelles et primaires pour des activités culturelles et sportives non récurrentes proposées pendant les temps scolaires, à hauteur d'un budget défini annuellement par le conseil communautaire ».

Les sorties piscines étant des sorties récurrentes, et tous les enfants n'étant pas concernés par les sorties piscines, ces dernières ne seront plus prises en charge par la CC.

Il propose, pour cette année 2015, de fixer une participation de 5 € par enfant pour toutes sorties non récurrentes.

Cependant, suite à la décision de reverser intégralement le FPIC à la CCC, les membres du bureau ont décidé d'octroyer une enveloppe de 5 € complémentaire par enfant.

Cette participation de 10 €/enfant pourra être utilisée pour toutes sorties scolaires organisées au cours de cette année 2015, sorties piscines incluses.

Cette proposition est acceptée.

❖ RAM : Convention d'objectifs et de financement du Département de Saône et Loire

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention d'objectifs fixant les modalités et les conditions de versement de l'aide financière du Département de Saône-et-Loire pour les relais assistants maternels pour les années 2015, 2016, 2017.

L'aide financière 2015 pour les Rams s'élève à 2 059 €.

❖ Ecole de Musique : Convention d'objectifs et de financement du Département de Saône et Loire

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention triennale 2015-2017 relative au financement de l'école de musique communautaire du Charolais fixant les modalités et les conditions de versement de la subvention du Département de Saône-et-Loire à la Communauté de Communes du Charolais.

L'aide financière 2015 pour le fonctionnement de l'école de musique s'élève à 10 060 €.

❖ Convention de mise à disposition de personnel avec la ville de Charolles portant suivi des travaux de voirie communautaire

Monsieur JOLY, vice-président chargé de la voirie, expose que la Communauté de Communes du Charolais a sollicité la ville de Charolles afin de mettre à disposition sa direction des services techniques pour les travaux de réceptions et de suivis des travaux 2015 réalisés sur les voies communautaires. Cette mission exclut les travaux communaux liés au groupement de commandes communautaire.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2015.

Cette proposition acceptée, Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la ville de Charolles.

Suite à la demande de Monsieur ROUX, Monsieur JOLY précise que l'entreprise doit prévenir 48 heures avant le commencement des travaux. Les travaux débiteront seulement quand tous les bons de commandes seront réceptionnés. Dans ce cadre, il convient de retourner dans les plus brefs délais les devis à l'annexe de St Bonnet de Joux. Les premiers marquages sont programmés pour le lundi 29 juin prochain.

De même, il est demandé aux communes de bien vouloir communiquer à Monsieur JOLY le nom et les coordonnées d'un référent en matière de voirie.

Monsieur LAROCHE fait part du retard pris sur le commencement des travaux et s'inquiète sur le fait que tous les travaux ne pourront pas être réalisés cette année.

❖ **Acceptation du fonds de concours octroyé par la commune de Ballore**

Le fonds de concours octroyé par la commune de Ballore d'un montant de 182.42 €, pour les travaux de réfection de la voirie - VC 5, est accepté.

❖ **Approbation des cartes de voiries définies d'intérêt communautaire**

Les cartes de voiries définies d'intérêt communautaire ont été transmises à l'ensemble des conseillers communautaires sur CD, afin d'avoir une bonne connaissance du territoire et de pouvoir mutualiser les travaux qui se trouveraient à la limite de deux communes.

Monsieur LOPES DE LIMA fait part des erreurs constatées sur les largeurs des voies sur Oudry.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 42 voix pour et 1 Contre, approuve les cartes de voiries définies d'intérêt communautaire telles que présentées et représentant une moyenne de 75 % de la surface des voies goudronnées

❖ **Ecole de musique communautaire** **Droits d'inscriptions et tarifs des prêts d'instruments – Année scolaire 2015/2016**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 2 abstentions et 41 pour, fixe les tarifs annuels d'inscriptions de l'école de musique communautaire pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

	CdeC du Charolais	Hors CdeC du Charolais
Initiation	90 €	105 €
Formation Musicale Seule	50 €	65 €
Atelier Seul	50 €	65 €
Découverte et 1^{er} cycle	162 €	192 €
2d Cycle	252 €	282€
Pratique d'un 2^d instrument	90 €	105 €
prêts d'instruments (pour les cours de découverte)	50 €	55 €

Il est précisé que ces différents droits d'inscriptions à l'école de musique communautaire sont annuels, mais pourront être payés trimestriellement à la demande des intéressés pour faciliter leurs paiements, sauf pour les cours de formation musicale, atelier seul et les prêts d'instruments.

Certains élus précisent que le spectacle de l'école de musique du 4 juin dernier était de haute tenue.

❖ **SPANC – Redevances de contrôles ANC - Modification des modalités de paiement**

Madame PALLOT, vice-présidente chargée de l'environnement, rappelle la possibilité pour les propriétaires de payer en 4 fois la redevance de 100 € relative au contrôle périodique des dispositifs d'ANC existants.

Sur proposition de la commission des finances, il est proposé de supprimer cette modalité.

Un avis favorable est émis.

❖ Convention de mandat entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne relative au versement des aides attribuées aux particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Madame PALLOT, vice-présidente chargée de l'environnement, expose que dans le cadre de son 10ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a décidé d'aider financièrement la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Ces aides ne peuvent pas être directement versées aux particuliers par l'Agence de l'Eau. Elles doivent transiter par la Communauté de Communes du Charolais. La collectivité intervient en tant qu'organisme mandataire (administratif et financier) des participations financières de l'Agence afin d'en faire profiter les maîtres d'ouvrages privés.

Une convention de mandat entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Communauté de Communes du Charolais déterminant les modalités d'intervention de la collectivité doit être conclue.

Les bénéficiaires de l'aide : les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif, situées sur les communes sur lesquelles l'ensemble des habitations ont été contrôlées, et répondant aux critères d'éligibilité de l'Agence de l'Eau.

A ce jour, l'ensemble des contrôles des installations est terminé dans les communes suivantes : BARON, CHAMPLECY, CHANGY, GRANDVAUX, LUGNY LES CHAROLLES, MARCILLY LA GUEURCE, MARTIGNY LE COMTE, OUDRY, OZOLLES, PALINGES, PRIZY, SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS, SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE, SAINT JULIEN DE CIVRY, SAINT VINCENT BRAGNY, SUIN et VENDENESSE LES CHAROLLES. Les communes restantes seront intégrées par avenant à la convention au fur et à mesure de l'achèvement des contrôles.

Les modalités d'aide : Les dépenses prises en compte correspondent au coût des travaux de réhabilitation et/ou de mise en conformité hors dépenses d'aménagement, réalisés par une entreprise professionnelle expérimentée, auxquels s'ajoute le coût de l'étude de définition du projet à la parcelle.

Le taux de financement de 50 % s'applique sur le montant TTC des factures fournies par le maître d'ouvrage privé, dans la limite de 4000 € de subvention par dossier.

Ces conditions sont définies par les modalités du programme de l'agence de l'eau en vigueur au moment du dépôt de la demande d'aide, et sont donc révisables.

L'engagement et les modalités d'intervention de la collectivité : La collectivité recense les propriétaires éligibles.

Elle assure la réception et le regroupement des dossiers particuliers de demande d'aide. Chaque demande regroupe 20 dossiers. Elle s'engage à reverser aux maîtres d'ouvrage privés, à la fin des travaux et à la suite du contrôle de réalisation des installations effectué par le SPANC, l'aide de l'Agence de l'Eau.

Chaque propriétaire devant donner mandat à la collectivité pour percevoir, pour son compte, l'aide de l'agence, une convention est signée entre la collectivité et le propriétaire, avant tout démarrage de travaux.

En vue de faciliter la réhabilitation groupée des installations ANC sur le territoire de la Communauté de Communes, le conseil autorise le Président à :

- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif qui seront versées aux particuliers ayant réalisé les travaux d'une part, et pour l'animation de ces opérations d'autre part,
- signer la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant la mise en œuvre de ce dispositif,
- signer les conventions avec les maîtres d'ouvrage privés,
- signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces dispositions et à effectuer toutes démarches administratives et comptables en découlant.

❖ Déchetterie de Vendennesse les Charolles : Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la déchetterie de Vendennesse-Les-Charolles est approuvé.

Les nouveaux horaires d'ouvertures de la déchetterie de Vendennesse les Charolles prendront effet au 1^{er} juillet 2015 (suppression de l'ouverture du mardi et augmentation de la plage horaire du samedi après-midi) :

	Matin	Après-Midi
LUNDI	9h00/12h00	
MERCREDI		14h00/18h00
JEUDI		14h00/18h00
VENDREDI		14h00/18h00
SAMEDI	9h00/12h00	13h30/18h00

Il est noté que les règlements intérieurs des déchetteries de Palinges et St Bonnet de Joux restent en l'état.

Déchets agricoles

A compter de décembre, les plastiques agricoles d'enrubannage et les bâches d'ensilage propres, pliés dans un sac transparent, pourront être acceptés à la déchetterie de Vendennesse les Charolles sous réserve de la signature d'une convention avec ADIVALOR. Ce dossier sera revu est fin d'année.

Madame PALLOT rappelle les collectes organisées par les entreprises locales : Teol, Delomier, Gosselin.

❖ Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles/Linges de maison/Chaussures) de LE RELAIS

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'EBS LE RELAIS BOURGOGNE pour l'implantation de conteneurs de collecte Textiles/Linges de maison/Chaussures.

❖ Cahier d'acteur en faveur du projet Center Parcs « Le Rousset »

Monsieur GORDAT, vice-président en charge de l'économie, rappelle la délibération du 09 avril 2015 portant vœu communautaire en faveur du Center Parcs sur la commune du Rousset.

Afin de confirmer le soutien de la Communauté de Communes à ce projet et affirmer sa contribution par écrit au débat public, il est proposé de rédiger un cahier d'acteur, qui sera soumis à l'approbation du prochain conseil communautaire. Un avis favorable est émis par l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le projet est en cours de rédaction et sera transmis au préalable aux membres du conseil communautaire.

❖ Conseil des maires

Monsieur GORDAT indique que la loi donne la possibilité aux EPCI de mettre en place un conseil des maires. Une telle instance permet de mieux associer les maires au fonctionnement de la CCC en abordant des sujets spécifiques. Si celui-ci n'a jamais été mis en place au sein de la Communauté de Communes du Charolais, il est nécessaire de le réunir dans le cadre de la démarche PLUI.

Un conseil des maires est organisé le jeudi 25 juin à 19h30. La DDT présentera la démarche PLUI (intérêts, enjeux, procédure, élaboration, déroulement de l'opération), puis Mr COCHET de KPMG exposera l'intérêt de la conclusion d'un pacte financier et fiscal entre la CCC et les communes.

❖ Commissions de travail suite aux propositions de M. BOUILLON

Monsieur BOUILLON rappelle sa volonté de créer des groupes de discussions pour réfléchir sur des thèmes importants.

Suite au questionnaire transmis par Mr BOUILLON, 60 % de conseillers communautaires ont répondu favorablement à cette dynamique.

Les thèmes principaux sont : 1- Voirie communautaire
1 exæquo – Transports scolaires
2 – Projet de pépinière d'entreprises
3- Projet d'usine agro-alimentaire

A partir de ces résultats, une personne « animatrice » a été désignée par groupe de discussion. Il n'y a aucune obligation de participation, ni de résultat.

Les synthèses du sondage seront transmises par Mr BOUILLON à l'ensemble des délégués.

❖ **Informations et questions diverses**

* Voirie

Le fauchage se termine. Il convient de faire remonter toutes observations éventuelles.

Une réunion est programmée le 7 juillet à 18 heures à la RPA en faveur des maires et de leur technicien de voirie pour présenter les entreprises DE GATA et JAYET.

Mr BERAUD informe les membres présents que la commune de Changy s'est retirée du groupement de commandes pour le volet assainissement.

* Topoguide « Balades vertes »

L'impression des topoguides est en cours.

Les boucles intercommunales n'ont pas été supprimées mais référencées par le biais du QR code pour une meilleure lisibilité du tracé. Tous les circuits sont référencés par QRcode. Si des anomalies sont constatées dans ce tracé QRcode, il est possible de les modifier.

Il est rappelé qu'il convient de vérifier le balisage régulièrement pour prévoir l'entretien.

* Maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur MAILLY informe que, suite à la transformation de l'association Maison de santé de l'Arconce en SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires), il convient de modifier le bail actuel. Il demande qu'à cette occasion certaines clauses soient revues notamment en cas d'inoccupation de locaux. Ce dossier sera étudié en bureau.

* La prochaine séance est fixée au jeudi 16 juillet 2015 à 20 heures.

Levée de séance à 23 heures